Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MOLEDES
Numéro du lot	fd15-145
COMMUNE(S)	MOLEDES
Massif chevreuil	Alagnon et Sianne
Massif cerf	UG Vallée de l'Alagnon

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	MICHEL Christian
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Escrouzet, 15500 MOLEDES
Téléphone (fixe et portable)	04 71 73 93 14
Courriel	fd15-145@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 808.00	Surface Totale: 2240.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2023 / 2024

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	18	21	3	42	15		
Réalisation année précédente	19	21	0	40	9		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Baisse		
Attribution théorique					19		
DEMANDE 2023 / 2024	22	23		45	15		

Fait le mercredi 22 février 2023 à MOLEDES Signature